



Ventelys

**Dossier de Demande
D'Autorisation Environnementale**

Parcs éoliens de Rossignol et Haute-Couture

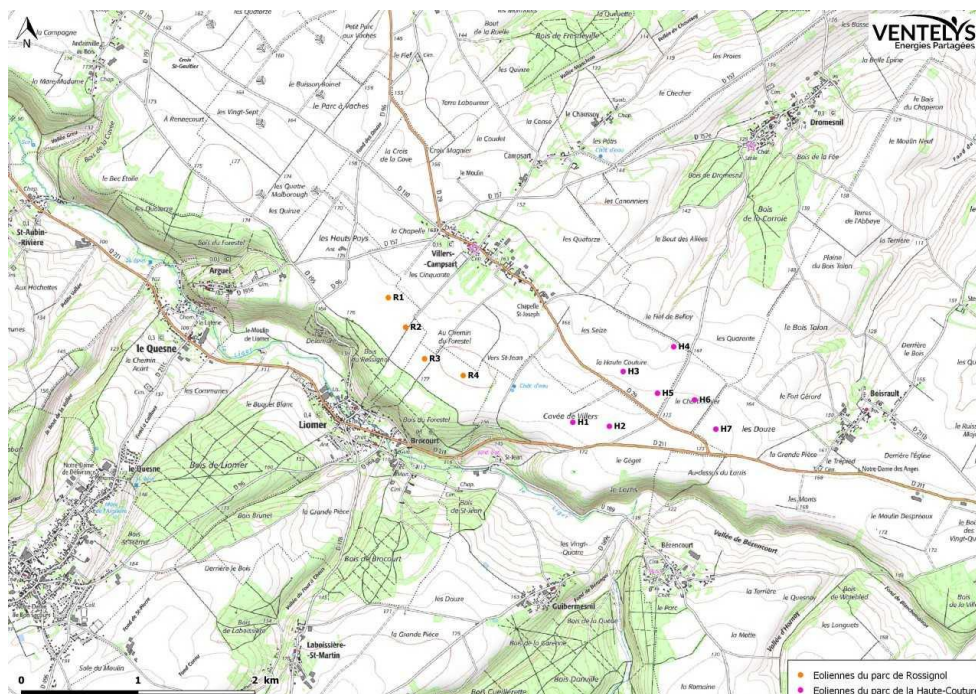
Villers-Campsart, Lafresguimont-Saint-
Martin, Liomer, Dromesnil, Hornoy-le-
Bourg et Brocourt (80)

2^{ème} partie bis

Note de présentation non technique

En novembre 2017, un projet éolien a été initié sur la commune de Brocourt avec la délibération du Conseil Municipal en faveur de l'éolien. Le projet s'est rapidement étendu sur la commune limitrophe de Liomer grâce à la délibération de principe du Conseil Municipal pour le développement d'un projet éolien sur leur territoire, en date du 13 février 2018. Quelques mois plus tard, la commune limitrophe de Villers-Campsart prend une délibération favorable à l'éolien, le 14 décembre 2018, pour un second projet à l'est de son territoire. Ventelys Energies Partagées ayant pour volonté d'inclure les communes limitrophes dans ses projets, les communes de Hornoy-le-Bourg, Guibermesnil et Dromesnil ont également été rencontrées. La commune de Hornoy-le-Bourg ne s'est pas opposée au projet et a préconisé une distance aux habitations de 1 000 m sur son territoire. Les projets ont aussi été présentés au maire délégué de Guibermesnil pour ensuite rencontrer les propriétaires et exploitants des terrains agricoles situés au nord de la commune, qui font le lien entre les communes de Villers-Campsart et Hornoy-le-Bourg. La commune de Dromesnil, contactée en octobre 2019, n'a pas souhaité se joindre aux projets éoliens.

Les études de biodiversité et paysage, communes aux deux projets, ont débuté en janvier 2019 tandis que les prises de vue pour les photomontages ont été réalisées en juillet 2019. Parallèlement à ces travaux, un rendez-vous avec les services de l'Etat, instructeurs des dossiers, a eu lieu en octobre 2019. À la suite des résultats de ces études et aux différentes phases de consultation, plusieurs variantes ont été étudiées et les implantations des deux projets ont été déterminées début décembre 2019 puis révisées en janvier 2021. Le projet de Rossignol, situé sur le territoire communal de Brocourt et Liomer, est composé de quatre éoliennes et le projet de La Haute-Couture est composé de sept éoliennes réparties sur le territoire de Villers-Campsart, Hornoy-le-Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin. Ces deux projets sont certes distants de plus de 1 000 m l'un de l'autre mais leur proximité a incité le pétitionnaire à faire une étude d'impact commune aux deux demandes d'autorisations. Cette étude d'impact permet aussi de préciser l'impact individuel de chacun des projets.



Localisation des parcs éoliens de Rossignol et de La Haute-Couture

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DES PROJETS	4
1.1	Nature des projets	4
1.2	Historique des projets	4
1.3	Localisation des projets	5
1.4	Présentation des modèles d'éolienne envisagés	8
2	PRESENTATION DU DEMANDEUR	9
2.1	Présentation de la société Ventelys Energies Partagées	9
2.1.1	Histoire	9
2.1.2	L'Equipe	10
3	ENJEUX RELATIFS AU PROJET	12
4	SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Localisation du projet et des aires d'étude	5
Figure 2	: Localisation géographique du site d'implantation - Rossignol	6
Figure 3	: Localisation géographique du site d'implantation – la Haute-Couture	6
Figure 4	: Organigramme des sociétés	9
Figure 5	: Organigramme de la société	10
Figure 6	: Principales implantations de Ventelys en France	10
Figure 7	: Répartition du capital de Ventelys Energies Partagées	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Coordonnées des éoliennes et poste de livraison du parc de Rossignol	7
Tableau 2	: Coordonnées des éoliennes et postes de livraison du parc de la Haute-Couture	7
Tableau 3	: Caractéristiques techniques des aérogénérateurs 1/2	8
Tableau 4	: Caractéristiques techniques des aérogénérateurs – 2/2	8
Tableau 5	: Synthèse thématique de l'état initial (hors paysage et biodiversité)	12
Tableau 6	: Synthèse des enjeux paysagers	13
Tableau 7	: Synthèse des enjeux biodiversité	14
Tableau 8	: critères pris en compte pour l'évaluation des impacts	16
Tableau 9	: Synthèse des impacts et des mesures (hors paysage et biodiversité)	16
Tableau 10	: Synthèse des impacts paysagers	20
Tableau 11	: Synthèse des impacts sur le milieu naturel	21

1 PRESENTATION DES PROJETS

1.1 NATURE DES PROJETS

La présente notice a été réalisée dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale pour la construction, le raccordement et l'exploitation des parcs éoliens de Rossignol et de la Haute-Couture

L'activité principale des projets de Rossignol et de la Haute-Couture est la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Ces installations sont donc soumises à la rubrique 2980 des installations classées pour la protection de l'environnement.

La composition de chaque parc est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Parc éolien	Rossignol	Haute-Couture
Pétitionnaire	Société des éoliennes de Rossignol	Société des éoliennes de la Haute-Couture
Nombre d'éoliennes	4	7
Hauteur de moyeu	75 m à 84,6 m	75 m à 84,6 m
Diamètre de rotor	100 à 110 m	100 à 114 m
Hauteur totale	125 à 136 m	125 à 137 m
Puissance unitaire par éolienne	2.2 MW – 2.35 MW	2.2 MW – 2.625 MW
Nombre de postes de livraison	1	3

1.2 HISTORIQUE DES PROJETS

Les projets de Rossignol et de la Haute-Couture ont été initiés en novembre 2017 sur la commune de Brocourt. Le conseil municipal de la commune avait délibéré le 7 novembre 2017 en faveur de l'éolien. Le projet s'est rapidement étendu sur la commune de Liomer grâce à la délibération de principe pour le développement de projet éolien sur leur territoire, en date du 13 février 2018.

Quelques mois plus tard, la commune de Villers-Campsart délibère favorablement pour un nouveau projet éolien à l'est de son territoire, le 14 décembre 2018. Par la suite, ces trois communes ont délibéré favorablement pour la mise à disposition de leurs chemins communaux. La caisse centrale d'activités sociales de Brocourt a délibéré le 13 décembre 2018 pour conclure avec Ventelys un accord foncier pour la mise à disposition d'un terrain privé. Ainsi, une éolienne sur les 11 proposées sera implantée sur la parcelle du CCAS de Brocourt.

A ce jour Ventelys a construit ses projets de Rossignol et de la Haute-Couture en multipliant les rencontres avec les communes. En effet, Brocourt, Liomer et Villers-Campsart ont été rencontrées respectivement six, cinq et sept fois dans le but de discuter ensemble pour identifier les contraintes et communiquer sur l'avancement des projets. Ventelys Energies Partagées a pour volonté d'inclure les communes limitrophes dans ses projets, c'est pourquoi les communes de Hornoy-le-Bourg, Guibermesnil et Dromesnil ont également été rencontrées respectivement quatre, deux et une fois. La commune de Hornoy-le-Bourg, possédant déjà des éoliennes sur son territoire, est favorable à l'éolien pour un développement de parc à plus d'un kilomètre des habitations. C'est pour cela qu'une éolienne est prévue sur cette commune à plus d'un kilomètre des maisons. Le porteur de projet a eu un entretien avec la maire de Dromesnil qui ne souhaitait pas implanter d'éolienne sur son territoire. Bien que les études effectuées aient montré une possibilité d'implantation d'éoliennes sur Dromesnil, les

projets ne proposent aucun aérogénérateur sur ce territoire. Au total Ventelys Energies Partagées comptabilise 23 rencontres avec toutes les communes concernées.

Suite aux résultats de ces études et aux différentes phases de consultation, une implantation a été déterminée début décembre 2019.

Les projets d'implantation ont été présentés en mairie des communes de Liomer, Villers-Campsart, Brocourt et Hornoy-le-Bourg entre fin décembre 2019 et début janvier 2020. Un premier dossier d'autorisation environnementale a été déposé en préfecture de la Somme le 2 juillet 2020. Une demande de complément a été émise par les services instructeurs en date du 25 août 2020.

Afin d'informer et consulter les riverains, plusieurs permanences en mairie de Villers-Campsart, Boisrault, Brocourt et Liomer ont été réalisées le 7, 8, 9 et 10 septembre 2020. Ces permanences avaient pour objectif d'informer les riverains sur les projets de La Haute-Couture et de Rossignol. Les riverains des communes de Brocourt, Liomer, Villers-Campsart, Dromesnil et des hameaux de Guibermesnil, Saint-Jean, Laboissière-Saint-Martin, Bézencourt, Boisrault et Selincourt ont été informés par voie postale une semaine avant ces permanences.

Suite à cette demande de compléments, les études paysagère et biodiversité ont été complétées et un nouveau dossier a été déposé auprès des services de l'Etat en mars 2020. Suite à ce nouveau dépôt, une seconde demande de complément a été émise par les services de l'Etat le 5 août 2021. Le présent dossier tient compte de cette demande de compléments.

1.3 LOCALISATION DES PROJETS

Les projets de Rossignol (4 éoliennes) et de la Haute-Couture (7 éoliennes) s'inscrivent en région des Hauts de France (ancienne région Picardie), sur le territoire des communes de Villers-Campsart, Lafresguimont-Saint-Martin, Liomer, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg et Brocourt dans le département de la Somme (80).

La localisation du site retenu est présentée aux figures suivantes.

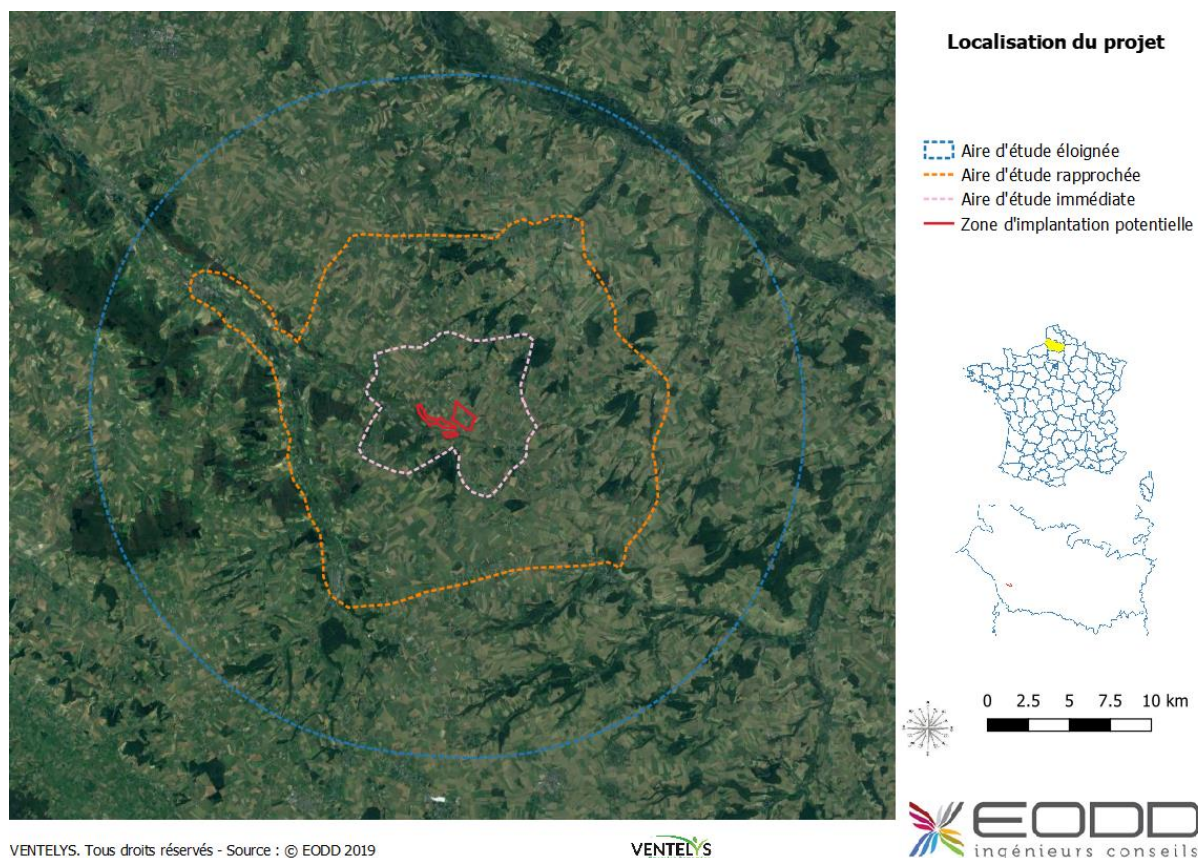


FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET ET DES AIRES D'ETUDE

L'occupation du sol des parcelles concernées et des parcelles voisines est principalement caractérisée par des grandes cultures.

Le plan de chaque projet avec la localisation précise des éoliennes est présenté sur les cartes suivantes.

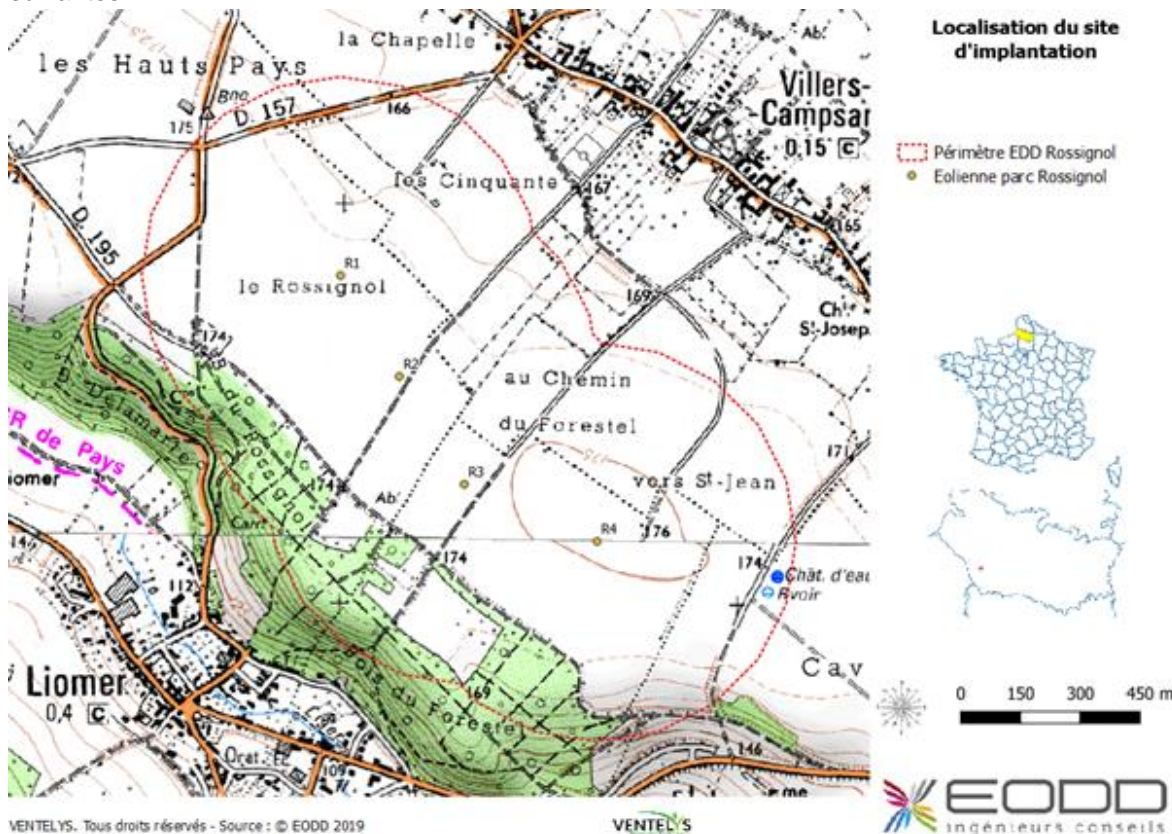


FIGURE 2 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE D'IMPLANTATION - ROSSIGNOL

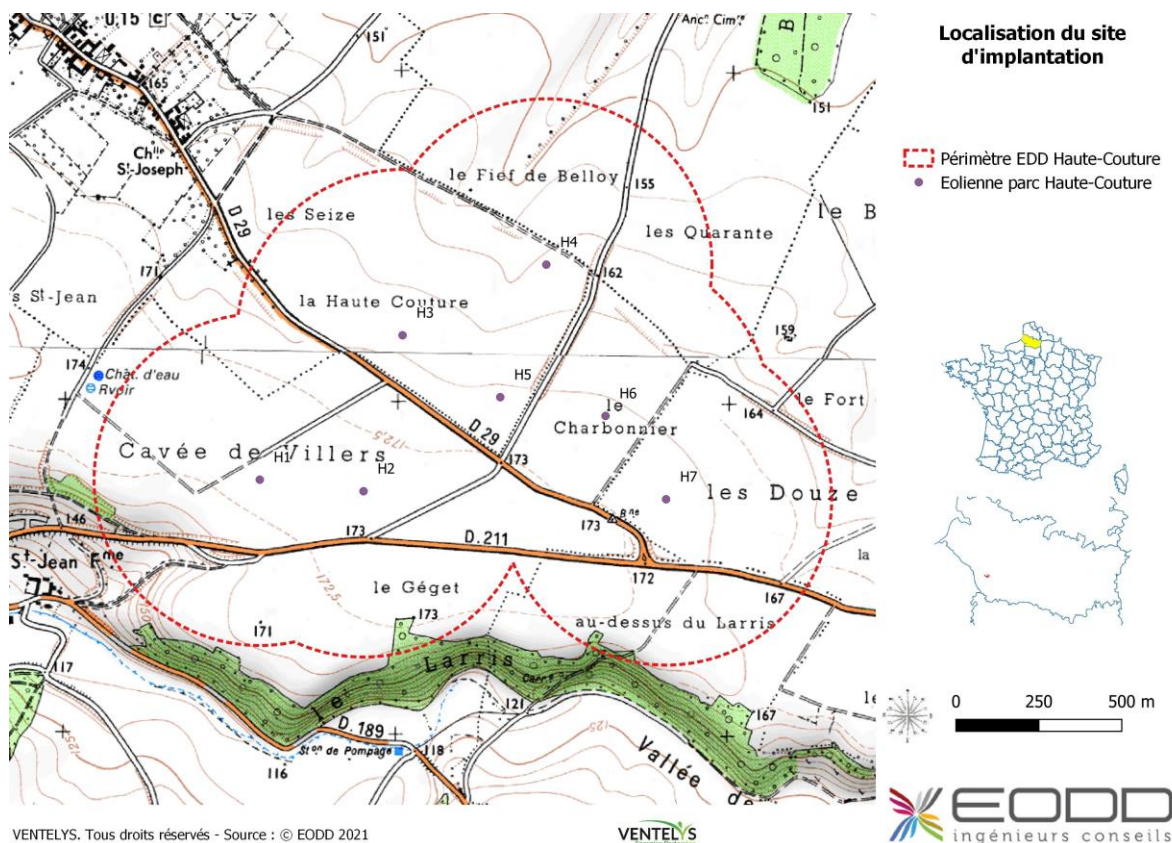


FIGURE 3 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE D'IMPLANTATION – LA HAUTE-COUTURE

Les coordonnées des éoliennes et postes de livraison sont présentées dans les tableaux suivants :

Eolienne	Lambert93		WGS 84		Z
	X	Y	X	Y	
R1	615223,62	6974751,59	1°49'18,1852" E	49°51'56,9984" N	172
R2	615371,35	6974497,59	1°49'25,7650" E	49°51'48,8560" N	173
R3	615534,70	6974226,42	1°49'34,1382" E	49°51'40,1659" N	173,2
R4	615865,70	6974082,77	1°49'50,8026" E	49°51'35,6792" N	173,3
PDL	X	Y	X	Y	Z
Poste D	615634,70	6974273,54	1°49'39,1058" E	49°51'41,7373" N	173,2

TABLEAU 1 : COORDONNEES DES EOLIENNES ET POSTE DE LIVRAISON DU PARC DE ROSSIGNOL

Eolienne	Lambert93		WGS 84		Z
	X	Y	X	Y	
H1	616805,74	6973681,53	1°50'38,1192" E	49°51'23,1516" N	172
H2	617118,99	6973646,77	1°50'53,8134" E	49°51'22,1756" N	170
H3	617236,72	6974117,02	1°50'59,3588" E	49°51'37,4382" N	164,5
H4	617670,63	6974329,99	1°51'20,9102" E	49°51'44,5288" N	158,4
H5	617531,61	6973930,31	1°51'14,2459" E	49°51'31,5389" N	168
H6	617849,32	6973873,77	1°51'30,1792" E	49°51'29,8595" N	167,2
H7	618032,06	6973622,48	1°51'39,5017" E	49°51'21,8185" N	168,1
PDL	X	Y	X	Y	Z
Poste A	617210,05	6973552,67	1°50'58,4362" E	49°51'19,1758" N	169,6
Poste B	617639,91	6974397,39	1°51'19,3248" E	49°51'46,6942" N	155,8
Poste C	617932,16	6973533,66	1°51'34,5690" E	49°51'18,8996" N	170,1

TABLEAU 2 : COORDONNEES DES EOLIENNES ET POSTES DE LIVRAISON DU PARC DE LA HAUTE-COUTURE

Le dimensionnement des cheminements à créer et à renforcer est présenté dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 2 : DETAIL DES CHEMINEMENTS

Type	Surface (m ²)	Longueur (m)
Aménagement à créer (virage)		
Haute-Couture	11056,3	
Rossignol	4114	
Piste à créer		
Haute-Couture	6250	1250
Rossignol	2850	570
Piste à renforcer		
Haute-Couture	8677	1735,4
Rossignol	6181	1236,2

1.4 PRESENTATION DES MODELES D'EOLIENNE ENVISAGES

A ce jour le modèle d'éolienne n'est pas défini. Les modèles envisagés sont présentés dans les tableaux suivants.

Quatre types d'aérogénérateur sont envisagés sur le parc de la Haute-Couture :

VESTAS V110		VESTAS V100		SIEMENS SG114		ENERCON E103	
Puissance	2,2 MW	Puissance	2,2 MW	Puissance	2,625 MW	Puissance	2,35MW
Diamètre rotor	110 m	Diamètre rotor	100 m	Diamètre rotor	114 m	Diamètre rotor	104 m
Hauteur moyeu	80 m	Hauteur moyeu	75 m	Hauteur moyeu	80 m	Hauteur moyeu	84,6 m
Hauteur bout de pale	135 m	Hauteur bout de pale	125 m	Hauteur bout de pale	137 m	Hauteur bout de pale	136 m
Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,73	Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,75	Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,70	Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,81
Hauteur au sol	25 m	Hauteur au sol	25 m	Hauteur au sol	23 m	Hauteur au sol	32,5 m

TABLEAU 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES AEROGENERATEURS 1/2

Pour le parc de Rossignol les modèles suivants sont envisagés :

VESTAS V110		VESTAS V100		ENERCON E103	
Puissance	2,2 MW	Puissance	2,2 MW	Puissance	2,35MW
Diamètre rotor	110 m	Diamètre rotor	100 m	Diamètre rotor	104 m
Hauteur moyeu	80 m	Hauteur moyeu	75 m	Hauteur moyeu	84,6 m
Hauteur bout de pale	135 m	Hauteur bout de pale	125 m	Hauteur bout de pale	136 m
Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,73	Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,75	Hauteur moyeu / diamètre rotor	0,81
Hauteur au sol	25 m	Hauteur au sol	25 m	Hauteur au sol	32,5 m

TABLEAU 4 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES AEROGENERATEURS – 2/2

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

Les demandeurs de l'autorisation environnementale présentée sont les sociétés d'exploitations de chaque parc qui sont des sociétés par actions simplifiée de droit français :

- ☒ **Société des éoliennes de Rossignol**
- ☒ **Société des éoliennes de la Haute-Couture**

Le capital social **des sociétés d'exploitation** est détenu à 100% par Ventelys Energies Partagées. Les sociétés d'exploitation ont été constituées en ayant pour objet le financement, la construction et l'exploitation des parcs éoliens de Rossignol et de la Haute-Couture. La société des éoliennes de Rossignol SAS et la société des éoliennes de la Haute-Couture SAS sollicitent l'ensemble des autorisations liées à ces projets et prennent l'ensemble des engagements en tant que futures sociétés exploitantes des parcs éoliens.

Les équipes de Ventelys Energies Partagées gèrent les activités de **l'ensemble des sociétés d'exploitation**.

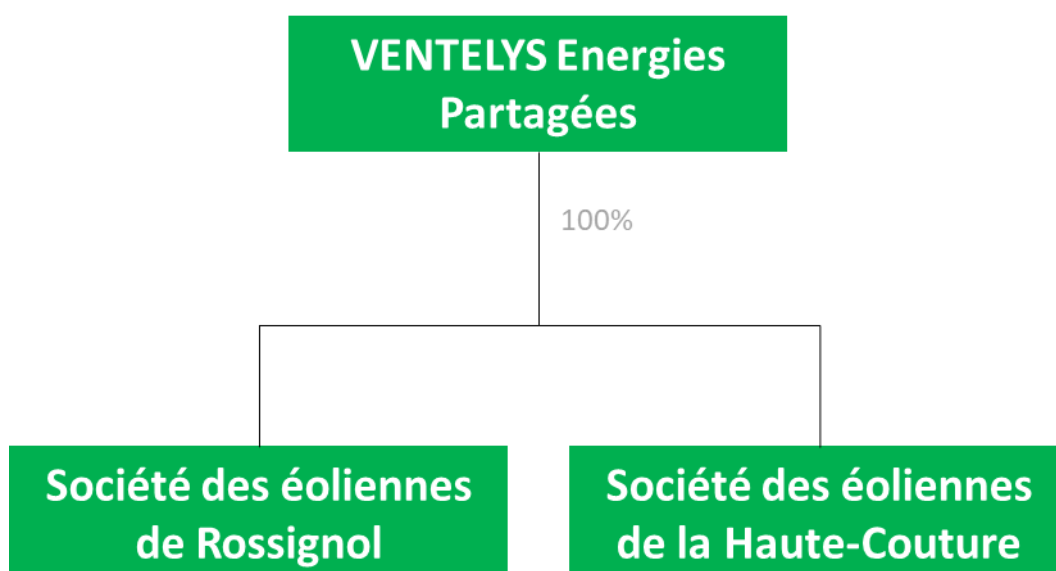


FIGURE 4 : ORGANIGRAMME DES SOCIETES

2.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE VENTELYS ENERGIES PARTAGEES

2.1.1 HISTOIRE

En 2017, après des années de collaboration et la création de leurs propres entreprises, Agnès Busquet et Cyril Desreusmaux, respectivement fondateurs de Déméter Développement et de Verevents Energies SARL, associent leurs compétences pour créer Ventelys Energies Partagées. Convaincus que les enjeux environnementaux actuels nécessitent un développement accru des énergies renouvelables sur le territoire, ils mettent à profit leur forte expérience de l'éolien pour valoriser les espaces ruraux. Les échanges constants avec les acteurs locaux permettent de développer des projets soutenus par la population, s'insérant naturellement dans le paysage et respectueux de l'environnement.

2.1.2 L'EQUIPE

Aujourd'hui, avec une équipe d'une quinzaine de collaborateurs et plus de 830 MW de projets en développement, Ventelys est fière de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Sa constante croissance lui permet d'assumer ses objectifs.

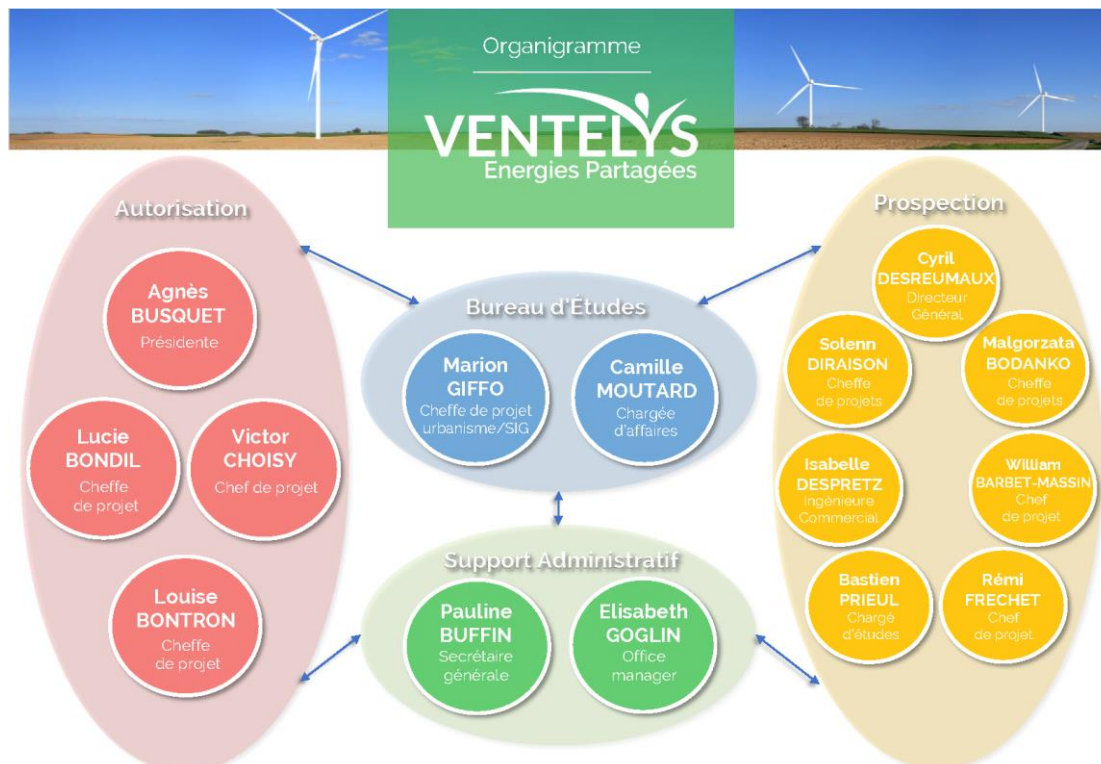


FIGURE 5 : ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE

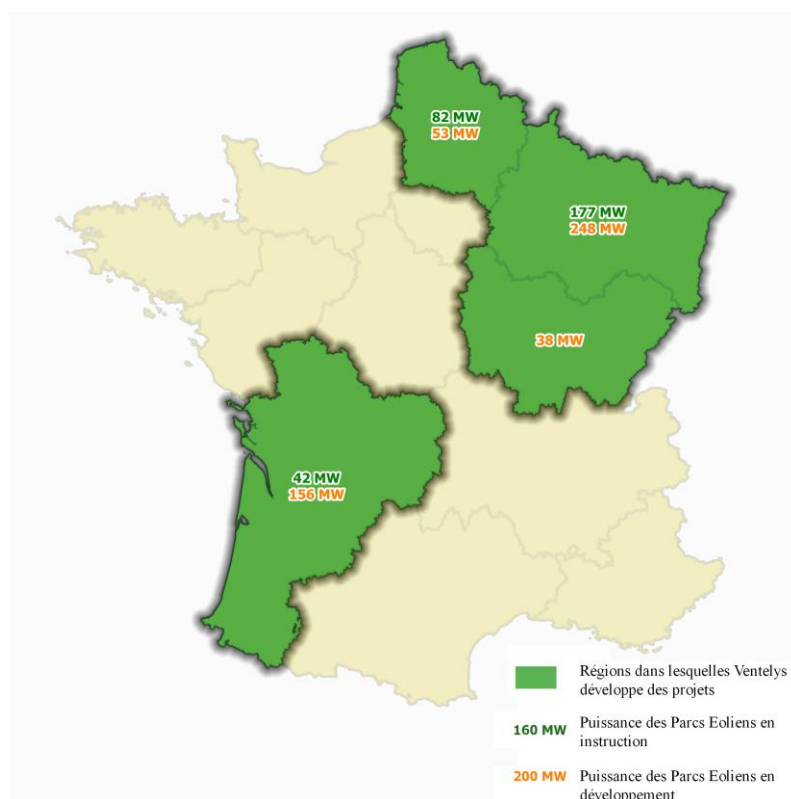


FIGURE 6 : PRINCIPALES IMPLANTATIONS DE VENTELYS EN FRANCE

Afin d'accélérer son développement dans le secteur de l'éolien, Ventelys s'est associée février 2018 à Eurowind Energy A/S. Ventelys est ainsi une JointVenture alliant le savoir-faire d'Eurowind S/A en matière de construction et d'exploitation et la maîtrise du déploiement sur le territoire local de Déméter Développement et Verevents Energies.

Entreprise danoise fondée en 2006, Eurowind Energy est spécialisée dans le développement et l'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques. Menée par ses trois fondateurs, Søren Rasmussen, Jens Rasmussen et Jakob Kortbæk, elle a étendu ses projets à travers toute l'Europe. Aujourd'hui, avec plus de 1300 MW installés dans différents pays détenus par celle-ci ou par un tiers, l'entreprise s'affirme comme l'un des acteurs majeurs du secteur de l'éolien.

Historique de l'entreprise		Chiffres clés
2006	Création de Eurowind Energy A/s	1349 MW installés en Europe
2008-2011	Expansion en Allemagne, premiers projets éoliens en Pologne et en Roumanie	174 000 maisons fournies en électricité
2012-2015	Début de l'exploitation de ces propres parcs au Danemark	60 000 000€ de capitaux propres
2016-2017	Ouverture de bureaux au Portugal et en Suède. Premiers objectifs de parcs photovoltaïques	200 000 000€ de chiffre d'affaire en 2017
2018	Association avec Ventelys Energies Partagées	

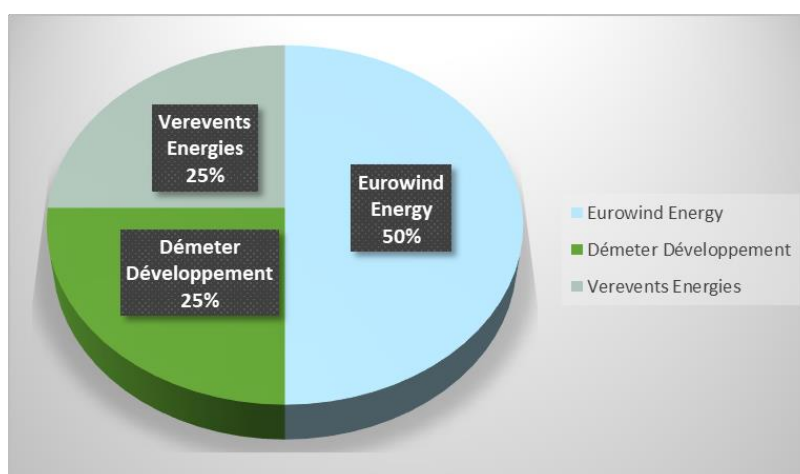


FIGURE 7 : REPARTITION DU CAPITAL DE VENTELYS ENERGIES PARTAGEES

Ce partenariat à 50-25-25 a été réalisé dans un objectif de coopération et de compétitivité. Il permet ainsi une prise de décision basée sur le dialogue et la concertation, tout en gardant la réactivité et l'agilité d'une entreprise à petit effectif.

3 ENJEUX RELATIFS AU PROJET

Thématique	Éléments essentiels / Contraintes identifiées	Niveau d'enjeu
MILIEU PHYSIQUE		
Climatologie	☒ Océanique moyennement dégradé	Faible
Topographie	☒ Plateau de basse altitude	Faible
Géologie	☒ Limons des plateaux	Faible
Hydrogéologie	☒ Plusieurs nappes mais la nappe de la craie est prédominante. ☒ Présence d'un aléa moyen de remontée de la nappe dans les fonds de vallée. ☒ Il n'y a ni captage ni périmètre de protection de captage à proximité immédiate du périmètre d'étude des projets.	Faible
Hydrologie	☒ Bassin hydrographique Seine-Normandie et Artois-Picardie ☒ Cours d'eau « Le Liger » à environ 150 m au Sud du futur projet.	Faible
Risques naturels	☒ Risque de chute de foudre faible. ☒ En dehors de toute zone inondable. ☒ Risque faible à moyen de retrait-gonflement des argiles. ☒ Pas de risque de cavités souterraines ☒ Risque sismique très faible	Faible
MILIEU HUMAIN		
Démographie	☒ Faible densité d'habitants	Faible
Activités économiques	☒ Activité principale : Services	Faible
Risques technologiques	☒ Pas d'établissement de risque industriel majeur ☒ Risque de transport de matière dangereuse sur les communes de Hornoy-le-Bourg, Dromesnil et Villers-Campsart. ☒ Eoliennes proches à prendre en compte	Faible
Ambiance sonore	☒ Mesures réalisées permettant de caractériser le niveau de bruit résiduel à proximité des premières habitations.	Faible
Urbanisme	☒ Existence d'un PLUi sur les communes concernées ☒ Communes regroupées au sein de la communauté de communes Somme Sud-Ouest	Faible
Infrastructures, réseaux et servitudes	☒ Réseau routier peu dense à proximité du site d'étude constitué par quelques routes départementales ; ☒ Aéroport de Laon-Chambry à environ 29,8 km au Sud-Ouest ; ☒ Réseau ferré à environ 9,6 km au Nord du site d'étude ; ☒ Aucune servitude radioélectrique ; ☒ Présence d'un faisceau hertzien et de routes départementales à prendre en compte (distance d'éloignement minimale à respecter) ; ☒ Contrainte radar limitant l'altitude des éoliennes à 309,6 mNGF ☒ Electrique : pas de réseau sur le site d'étude ; ☒ Gaz, Eau potable, Eaux usées : pas de réseau existant sur site ☒ Présence du parc éolien de Arguël-Saint-Mauvis ;	Faible
Déchets	☒ Pas d'élément particulier	Faible

TABLEAU 5 : SYNTHÈSE THÉMATIQUE DE L'ÉTAT INITIAL (HORS PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ)

TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Recommandations
ENJEUX PAYSAGERS			
Vallée du Liger	. C'est un secteur de vallée très sensible car elle est très proche du site des projets éoliens (une centaine de mètres). C'est une vallée encaissée et assez étroite, surtout à proximité de sa confluence avec la Bresle. Les risques d'effet de surplomb sont importants, même si l'encaissement est moins prononcé au niveau du site des projets qu'au point de confluence avec la Bresle. . Elle abrite de nombreux villages mais aucun monument historique.	Très significatif	. Étudier la visibilité par des photomontages, une coupe et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Vallée de la Bresle	. C'est une vallée emblématique de la Somme, assez large et encaissée. Elle abrite plusieurs villages et Blangy-sur-Bresle, ainsi que quelques monuments historiques. . La vallée est assez éloignée du site des projets éoliens, ce qui rend les effets de surplomb impossibles. Toutefois, des vues depuis le fond de la vallée sont possibles, surtout vers Blangy-sur-Bresle, car l'axe visuel de la vallée donne vers le site des projets.	Modéré	. Étudier la visibilité par des photomontages depuis le fond de vallée et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV)
Plateau de l'Amiénois	. Le site des projets se trouve sur le plateau de l'Amiénois, à la limite entre vallée et plateau. Les vues depuis le plateau sont largement possibles vers le site, malgré le relief variable et les nombreux boisements.	Significatif	. Rechercher une forme d'implantation lisible et cohérente . Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Système de vallées sèches	. Au nord-est du site des projets, autour d'Atrains, se trouve un ensemble de vallées sèches qui abritent plusieurs monuments historiques. C'est un espace sensible et indiqué comme tel dans le SRE abrogé de Picardie.	Modéré	. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV). Des coupes pourront être réalisées.
ENJEUX LOCAUX			
Bézencourt, Boisrault, Brocourt/Liomer et Villers-Campsart,	Ces quatre villages sont les plus proches du site des projets. Villers-Campsart et Boisrault sont sur le plateau où repose le site des projets. Ils sont en relation visuelle directe avec les deux projets. Les deux autres villages sont implantés dans le fond de la vallée du Liger. Les rapports d'échelle seront à surveiller.	Très significatif	. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces villages.
Établissements humains proches	. Les autres villages du périmètre d'étude immédiat peuvent être en relation visuelle directe avec le site des projets (Fresneville, Andainville), mais le caractère boisé va limiter les vues vers le site des projets pour certains villages (Dromesnil, Selincourt, Beaucamps-le-Vieux).	Modéré	. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces établissements humains.
ENJEUX PATRIMONIAUX			
Église de Villers-Campsart	. L'église de Villers-Campsart est la plus sensible car elle est très proche du site (moins de 1,5 km). Une intervisibilité est possible car le bâti autour de l'église est assez lâche. Une covisibilité est probable, mais la végétation autour du village peut masquer partiellement le clocher.	Très significatif	. Visualiser ces perceptions au moyen d'un photomontage en intervisibilité et un en covisibilité.
Patrimoine du périmètre immédiat	. Le périmètre d'étude immédiat comprend six autres monuments historiques. Les quatre châteaux sont plus éloignés que l'église de Villers-Campsart. Des covisibilités sont peu probables car ils sont souvent entourés de boisements. Des intervisibilités sont beaucoup plus probables, mais ce sont des terrains privés. L'église de Saint-Maulvis est assez éloignée mais a des vues potentielles vers le site des projets. Enfin, les halles d'Horroy-le-Bourg sont situées en pleine-ville, ce qui rend ce monument moins sensible aux deux projets éoliens.	Significatif	. Réaliser au moins un photomontage pour chaque monument historique.
Patrimoine du périmètre rapproché	. Ces monuments sont beaucoup plus éloignés des deux projets éoliens, ce qui diminue leur sensibilité. Toutefois, certains monuments peuvent avoir des vues vers le site des projets (églises d'Aumâtre et de Campsen-Amiénois).	Modéré	. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE ÉOLIEN			
Effets cumulés avec le contexte éolien	Le périmètre d'étude présente un développement éolien assez significatif. L'insertion des deux projets éoliens avec les autres projets construits ou accordés devra faire l'objet d'une attention particulière.	Modéré	. Expérimenter plusieurs variantes et les comparer avec des photomontages depuis les points de vue possible où s'effectuent les covisibilités avec le contexte éolien. . Rechercher une géométrie d'implantation permettant de mettre les projets en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets.
Risque d'encerclement pour les villages du périmètre d'étude immédiat	. Le périmètre d'étude présente un développement éolien assez significatif. Les projets risquent donc de concourir à créer un nouvel espace d'occupation sur le territoire à l'échelle locale.	Très significatif	. Réaliser une étude d'encerclement théorique pour les villages du périmètre immédiat et une étude d'encerclement réel si les indicateurs mettent en avant un risque possible d'encerclement.

TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DES ENJEUX BIODIVERSITÉ

	Nombre d'espèce	Enjeux écologiques évalués suite aux prospections
Patrimoine naturel	-	Zone d'étude située en dehors d'un périmètre de protection et/ou d'une zone d'inventaires ou en limite de zone d'étude : ENJEU TRES FAIBLE
Habitats	17	Boisement, haies et bandes enherbées : ENJEU MODERE
		Monocultures intensives et abords : ENJEU FAIBLE
		Zones anthropiques et imperméabilisées (réseaux routiers) : ENJEU TRES FAIBLE
Espèces végétales	59	Toutes les espèces sont non menacées ni protégées : ENJEU TRES FAIBLE
Avifaune	90	Migration prénuptiale : 44 espèces (dont 4 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Autour des palombes, Busard saint-martin, Faucon émerillon, Pluvier doré) : ENJEU FORT
		Nidification : 47 espèces recensées (dont 2 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Busard saint-martin nicheur certain et Bondrée apivore, nicheur probable hors zone d'étude) et 10 espèces classées dans la liste rouge nationale des nicheurs et 2 espèces classées dans la liste rouge régionale des nicheurs : ENJEU TRES FORT
		Migration postnuptiale : 68 espèces recensées (dont 8 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Alouette lulu, Busard saint-martin, Busard des roseaux, Faucon émerillon, Grande aigrette, Milan royal, Pic noir, Pluvier doré) : ENJEU FORT
		Hivernage : 39 espèces recensées (dont 5 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Autour des palombes, Busard saint-martin, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Pluvier doré) : ENJEU FORT
Mammifères terrestres	10	Une espèce inscrite comme « quasi-menacée » en France (Lapin de garenne) : ENJEU MODERE localement
		Autres espèces de mammifères terrestres : ENJEU TRES FAIBLE

	Nombre d'espèce	Enjeux écologiques évalués suite aux prospections
Chiroptères	9	Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées. Les neuf espèces contactées sont : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, l'Oreillard gris et/ou roux, le Murin de Natterer, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe. Enjeu habitat FAIBLE au sein de la zone d'étude
		Enjeu MODERE aux haies et boisements.
Amphibiens	0	Absence d'espèce et potentialités d'accueil faibles : ENJEU TRES FAIBLE
Reptiles	0	Absence d'espèce et potentialités d'accueil faibles : ENJEU TRES FAIBLE
Lépidoptères	5	Une espèce inscrite comme « quasi-menacée » en région (la Mégère) : ENJEU MODERE localement
		Toutes les espèces sont non menacées ni protégées : ENJEU TRES FAIBLE
Orthoptères	3	Une espèce est déterminante de ZNIEFF en ex-Picardie (Conocéphale gracieux) : ENJEU FAIBLE
		Autres espèces d'orthoptères : ENJEU TRES FAIBLE
Odonates	0	Absence d'espèces et potentialités d'accueil faibles : ENJEU TRES FAIBLE

4 SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES

Dans le cadre des projets d'implantation des parcs éoliens de Rossignol et de la Haute-Couture, les impacts recensés sont repris dans le tableau de synthèse suivant.

Les critères pris en compte dans cette synthèse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 8 : CRITERES PRIS EN COMPTE POUR L'EVALUATION DES IMPACTS

Critères	Niveau	
Intensité de l'impact	Pas d'impact	
	Négligeable	
	Faible	
	Moyen	
	Fort	
	Positif	

TABLEAU 9 : SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES (HORS PAYSAGE ET BIODIVERSITE)

Thématique	Impact			Mesures préventives et réductrices	Mesures compensatoires ou d'accompagnement	Impacts résiduels
	Nature	Durée	Intensité ¹			
Phase chantier						
Montage	Incidence sur trafic, bruit, et vibrations	Temporaire	Fort	Etude de l'itinéraire d'accès et horaires de chantier à adapter pour occasionner le minimum de gêne aux riverains.	-	Négligeable
	Déversement accidentel de polluants (huile, produits polluants)	Temporaire	Faible	-	Disposition de matériaux absorbants sur site en cas de déversements accidentels Gestion des déchets	Pas d'impact résiduel
Démantèlement	Incidence sur trafic, bruit, et vibrations	Temporaire	Fort	Etude de l'itinéraire d'accès et	-	Négligeable

¹ Avant prise en compte des mesures

Thématique	Impact			Mesures préventives et réductrices	Mesures compensatoires ou d'accompagnement	Impacts résiduels
	Nature	Durée	Intensité ¹			
				horaires de chantier à adapter pour occasionner le minimum de gêne aux riverains.		
	Déversement accidentelle de polluants (huile, produits polluants)	Temporaire	Faible	-	Gestion des déchets Disposition de matériaux absorbants sur site en cas de déversements accidentels	Pas d'impact résiduel
	Matériaux de déconstruction	Temporaire	Négligeable		Matériaux recyclés	Pas d'impact résiduel
Milieu physique						
Climatologie	Modification de la vitesse du vent	Permanent	Négligeable	-	-	Négligeable
	Génération de turbulences	Permanent	Négligeable	-	-	Négligeable
Sols	Pollution des sols et érosion	Temporaire	Négligeable	Tri et collecte des déchets, Règles à suivre lors du chantier, Sensibilisation du personnel.	-	Négligeable
Géologie	Léger tassement des couches superficielles	Permanent	Négligeable	-	-	Négligeable
Hydrogéologie	Pollution des nappes	Temporaire	Pas d'impact	-	-	Pas d'impact résiduel
	Modification des écoulements	Permanent	Pas d'impact	-	-	Pas d'impact résiduel
Hydrologie	Pollution des eaux	Temporaire	Pas d'impact	-	-	Pas d'impact résiduel
	Modification des écoulements	Permanent	Pas d'impact	-	-	Pas d'impact résiduel
Risques	Présence	Permanent	Moyen	Réalisation		Négligeable

Thématique	Impact			Mesures préventives et réductrices	Mesures compensatoires ou d'accompagnement	Impacts résiduels
	Nature	Durée	Intensité ¹			
naturels	potentielle de cavités souterraines et risque de remontée de nappe	nt		d'études géotechniques		le
Milieu humain						
Urbanisme	Conformité avec documents d'urbanisme	Permanente	Pas d'impact	-	-	Pas d'impact résiduel
Dérangement du voisinage	Gêne associée au trafic du chantier	Temporaire	Négligeable	Circulation majoritairement les jours ouvrés à horaires fixés	-	Négligeable
Activité économique	Pertes de surfaces agricoles cultivées	Permanente	Faible	Indemnités prévues et baux avec les propriétaires	-	Négligeable
	Valorisation touristique	Permanente	Positif	-	-	
	Dynamisation de l'économie locale	Permanente	Positif	-	-	
	Génération de recettes fiscales	Permanente	Positif	-	-	
Emissions lumineuses	Gêne visuelle	Permanente	Négligeable	-	-	Négligeable
Ambiance sonore	Emergences supérieures aux seuils réglementaires.	Permanente	Faible	Plan de fonctionnement optimisé -	-	Pas d'impact résiduel
Vibrations	Lors du chantier	Temporaire	Négligeable	-	-	Négligeable
	Dysfonctionnements	Temporaire	Négligeable	Visites de contrôle	-	Négligeable
Qualité de l'air et odeurs	Réduction des émissions de CO ₂ et autres gaz à effet de serre	Permanente	Positif	-	-	
Rayonnements	Champs émis par les appareils et câblages	Permanente	Négligeable	-	-	Négligeable
Sécurité	Cf. Etude de dangers					
Déchets	Génération de	Temporaire	Faible	Valorisation via		Négligeable

Thématique	Impact			Mesures préventives et réductrices	Mesures compensatoires ou d'accompagnement	Impacts résiduels
	Nature	Durée	Intensité ¹			
	déchets	re		des filières adaptées		le
Infrastructures, réseaux et servitudes	Perturbation du réseau de transport et plus spécifiquement routier	Temporaire	Faible	Optimisation du trafic, Circulation uniquement les jours ouvrés à horaires fixés, Organisation globale du chantier, Entretien des chemins d'exploitation	-	Négligeable
	Pas d'interférence avec servitudes radioélectriques	Permanent	Faible	Implantation du parc intégrant les contraintes liées aux servitudes existantes		Pas d'impact résiduel
	Pas de perturbations des servitudes aériennes connues	Permanent	Pas d'impact	Implantation et choix des modèles intégrant les contraintes liées aux servitudes aériennes		Pas d'impact résiduel
	Perturbation de servitudes associées aux télécommunications	Permanent	Faible	Suivi des recommandations émises par les différents gestionnaires	-	Pas d'impact résiduel
	Autres réseaux et servitudes (GRT gaz, ENEDIS, etc.)	Permanent	Faible	Suivi des recommandations émises par les différents gestionnaires	-	Pas d'impact résiduel

TABLEAU 10 : SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS

ENJEUX CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'INCIDENCE POTENTIELLE	INCIDENCES DE ROSSIGNOL AVANT MESURE	INCIDENCES DE LA HAUTE COUTURE AVANT MESURE	DÉTAIL DES MESURES E : évitement R : réduction A : accompagnement	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR ROSSIGNOL	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR LA HAUTE COUTURE
Paysage	Incidence sur la vallée du Liger	Modérée	Faible		Modérée	Faible
	Incidence sur la vallée de la Bresle	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur le plateau de l'Amiénois	Faible	Faible		Faible	Faible
	Incidence sur les vallons secs	Faible	Faible		Faible	Faible
Villages proches	Incidence sur Andainville	Nulle à faible	Nulle à faible	E1 : par leur retrait à la vallée et leurs choix d'un petit gabarit d'éoliennes, les projets évitent tout effet de surplomb sur la vallée du Liger.	Nulle à faible	Nulle à faible
	Incidence sur Arguel	Faible	Nulle	E2 : pour les mêmes raisons, les projets évitent tout effet de surplomb sur les villages proches du site.	Faible	Nulle
	Incidence sur Aumont	Faible	Faible		Faible	Faible
	Incidence sur Avesnes-Chaussoy	Nulle à faible	Faible	E3 : les projets évitent toute visibilité depuis la vallée de la Bresle.	Nulle à faible	Faible
	Incidence sur Beaucamps-le-Jeune	Faible	Faible		Faible	Faible
	Incidence sur Beaucamps-le-Vieux	Modérée	Nulle à faible	E4 : les projets évitent tout effet de brouillage avec le contexte éolien alentour	Modérée	Nulle à faible
	Incidence sur Belloy-Saint-Léonard	Nulle	Faible		Nulle	Faible
	Incidence sur Bézencourt	Faible	Modérée	R1 : par leur retrait à la vallée et leur choix d'un petit gabarit d'éoliennes, les projets réduisent l'incidence visuelle depuis les villages de la vallée du Liger.	Faible	Modérée
	Incidence sur Boisrault	Nulle	Très faible		Nulle	Très faible
	Incidence sur Dromesnil	Faible	Signifiante	R2 : par le choix de sites ouverts, déjà occupés par l'éolien et par leur dimension raisonnée, les projets réduisent leur incidence sur le paysage de plateau où les rapports d'échelle sont toujours favorables.	Faible	Signifiante
	Incidence sur Etréjust	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur Fresneville	Nulle à faible	Nulle à faible	R3 : les projets, pour les mêmes raisons de contention et d'implantation, réduisent également leurs incidences depuis les axes routiers.	Nulle à faible	Nulle à faible
	Incidence sur Guibermesnil	Modérée	Modérée		Modérée	Modérée
	Incidence sur Hornoy-le-Bourg	Nulle à faible	Nulle à faible	A1 : mise en place d'une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT.	Nulle à faible	Nulle à faible
	Incidence sur Lafresguimont-Saint-Martin	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur Le Quesne	Faible	Nulle	A2 : la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT.	Faible	Nulle
	Incidence sur Le Mazis	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur Liomer	Très significative	Nulle	A1 : mise en place d'une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT.	Très significative	Nulle
	Incidence sur Saint-Aubin-la-Rivière	Modérée	Modérée		Modérée	Modérée
	Incidence sur Saint-Maulvis	Nulle à très faible	Nulle	A2 : la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT.	Nulle à très faible	Nulle
Incidence sur Selincourt	Nulle	Nulle	Nulle		Nulle	
Incidence sur Tronchoy	Nulle à faible	Faible	A1 : mise en place d'une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT.	Nulle à faible	Faible	
Incidence sur Villers-Campsart	Modérée	Modérée		Modérée	Modérée	
Patrimoine protégé	Incidence sur l'église de Villers-Campsart	Nulle	Faible	A2 : la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT.	Nulle	Faible
	Incidence sur le château de Dromesnil	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur le château de Selincourt	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur les halles d'Hornoy-le-Bourg	Nulle	Très faible		Nulle	Très faible
	Incidence sur le château d'Avesnes-Chaussoy	Nulle	Faible		Nulle	Faible
	Incidence sur le château de Belloy-Saint-Léonard	Nulle	Faible		Nulle	Faible
	Incidence sur l'église de Saint-Maulvis	Nulle à très faible	Nulle		Nulle à très faible	Nulle
	Incidence sur le château de Neuville-Coppegueule	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
	Incidence sur l'église de Camps-en-Amiénois	Nulle	Nulle		Nulle	Nulle
Incidence sur l'église d'Aumâtre	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle		

TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Thématique	Enjeux		Impacts du projet (projet éolien de Rossignol)		Impacts du projet (projet éolien de la Haute-Couture)		Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impacts résiduels (projet éolien de Rossignol)	Impacts résiduels (projet éolien de la Haute-Couture)	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Habitats	Faible		Faible		Faible		Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet	Mesure R01 : Réduction technique - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. Nuisances liées aux lumières	Nul	Nul	/	Mesure A01 : Suivi environnemental pré-chantier (cette mesure permet la mise en œuvre de la mesure d'évitement E02)
Flore	Faible		Faible		Faible				Nul	Nul	/	
Faune terrestre	Faible		Faible		Faible				Nul	Nul	/	
Avifaune	Modéré à Fort	Faible à Fort	Faible à Fort	Faible à Modéré	Mesure E02 : Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année	Mesure R02 : Réduction technique - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation			Négatif Faible	Négatif Faible	/	Mesure S01 : Suivi des habitats naturels
Chiroptères	Modéré	Modéré à Fort	Fort	Modéré			Mesure R03 : Réduction technique – Plan de bridage. Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température	Négatif Faible	Négatif Faible	/	Mesure S02 : Suivi de l'activité des chiroptères dans la zone d'étude après implantation des éoliennes, au sol et en altitude Mesure S03 : Suivi de l'activité des oiseaux dans la zone d'étude après implantation des éoliennes Mesure S04 : Suivi de la mortalité des chiroptères et des oiseaux aux pieds de	

Thématique	Enjeux	Impacts du projet (projet éolien de Rossignol)		Impacts du projet (projet éolien de la Haute-Couture)	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impacts résiduels (projet éolien de Rossignol)	Impacts résiduels (projet éolien de la Haute-Couture)	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
										toutes les éoliennes